



Projet et Environnement Professionnel 2010

Le Congé Projet et Environnement Professionnel donne la possibilité au bénéficiaire d'acquérir les outils et méthodes nécessaires pour valider leur projet professionnel et/ou personnel et d'en mesurer le réalisme.

Il permet également de mieux connaître la profession ou le secteur d'activité vers lequel il se dirige.

[1] Finalité

Donner les moyens de vérifier la pertinence et le réalisme de votre projet de reconversion professionnelle en étant acteur de ce changement.

[2] Objectifs

Construire un parcours de validation de votre projet en appréhendant correctement l'environnement social et économique du projet :

- ❖ Comment construire et piloter mon projet de reconversion ?
- ❖ Quelles sont les étapes pour s'assurer d'un projet professionnel viable ?
- ❖ Comment passer d'une réflexion à une application de l'idée de reconversion ?
- ❖ Me lancer sur mon projet en toute sécurité... ?

[3] Apports pédagogiques induits

- ❖ Posséder une méthodologie de construction du projet professionnel
- ❖ Réfléchir un projet sous tous ces aspects avant de s'engager
- ❖ Maîtriser les outils de recherche et d'investigation pour analyser et ordonner ses idées
- ❖ Appréhender les particularités économiques de son projet
- ❖ Savoir mettre en valeur ses compétences à l'écrit et à l'oral

[4] Modalités pédagogiques

Apports d'outils méthodologiques, mises en situation sur le métier visé, accompagnement individuel et/ou collectif

[5] Durée / Lieu

Deux à quatre mois d'accompagnement selon le type de projet et la localisation : Rouen, Le Havre, Evreux.

Comment formuler votre demande auprès de votre employeur (pour les Contrats CDI ou CDD en cours)
Seulement si vous demandez une autorisation d'absence car l'action peut tout à fait se réaliser hors temps de travail.

- ❖ L'employeur doit recevoir la demande d'autorisation d'absence au plus tard 2 mois avant le début de l'action
- ❖ Dans le mois qui suit la demande, l'employeur doit faire connaître son accord ou les raisons motivant le report de l'autorisation d'absence (maximum 6 mois).

Comment formuler votre demande auprès du Fongecif (pour tous)

- ❖ La demande de prise en charge doit être déposée au Fongecif dont relève votre entreprise ou votre dernier employeur.
- ❖ Une convention tripartite est signée entre vous, le prestataire et le Fongecif. Elle précise les modalités de réalisation. C'est un préalable à toute prise en charge.

Prestations sur le temps de travail

- ❖ Votre dossier complet doit être remis à la Section Locale compétente **au moins 60 jours avant la date de début de l'action**. (selon l'échéancier qui vous est remis sur la fiche « Priorités et Echéancier »)
- ❖ Un courrier de notification est adressé après un délai de 8 jours à compter de la date de publication des décisions aux parties concernées.

Prestations hors temps de travail

- ❖ Votre dossier complet doit être remis à la Section Locale compétente **au moins 8 jours avant la date de début de l'action**.
- ❖ Un courrier de notification est adressé aux parties concernées avant cette date.

Un Congé Projet et Environnement Professionnel ne peut débuter que lorsque vous aurez remis au prestataire un exemplaire de la convention tripartite signé par le Fongecif Haute-Normandie.

Financement de cette action

- ❖ **Pour les salariés en CDI et ceux en cours de CDD**, lorsque l'action s'effectue sur le temps de travail, le Fongecif peut prendre en charge les salaires dans la limite de 8 heures. Votre rémunération est calculée sur la base des sommes que vous auriez perçues si vous étiez resté à votre poste de travail (hors primes annuelles).
- ❖ **Pour tous les salariés ou ex-salariés en CDD**
 - * Le coût de la prestation est plafonné à 1 550 €
 - * Il n'y a pas de prise en charge des frais annexes.
 - * Au cas où une mise en situation professionnelle aurait lieu, une prise en charge de 250 € peut être allouée au prestataire pour couvrir les frais engagés.

Liste des Centres qui réalisent cette action en 2010

L'association Inten'Cif en partenariat avec le CNAM



Immeuble Lavoisier
95 Allée Alfred Nobel
ZAC Les Bocquets
76230 Bois-Guillaume
☎ 02 35 07 95 59
📠 02 35 07 11 71



CNE - CNAM
INSA
Avenue de l'Université
76800 Saint Etienne du Rouvray
☎ 02 32 95 99 30